

Demandes d'interpellation

Les demandes d'interpellation sont déposées au bureau de la Chambre qui les renvoie en réunion publique de commission. Sur avis de la Conférence des présidents, le président peut toutefois décider qu'une interpellation présentant un intérêt général ou politique particulier sera développée en séance plénière ou décider de la transformer en question orale ou écrite.

➤ **0037**

Interpellation de M. Bruno VALKENIERS au premier ministre sur « la problématique des nominations et les tensions qui en découlent au sein du gouvernement ».

➤ **0038** **Défense**

Interpellation de Mme Annick PONTHER au ministre de la Défense sur « le déploiement de troupes belges en Afghanistan ».

➤ **0039** **Relations extérieures**

Interpellation de Mme Annick PONTHER au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes sur « le déploiement de troupes belges en Afghanistan ».

➤ **0040** **Justice**

Interpellation de M. Peter LOGGHE au ministre de la Justice sur « le retrait de la nationalité pour une personne ayant fait l'objet d'une condamnation correctionnelle ».